

BÉNÉVOLAT : 20%

Le cadet sera évalué sur le nombre minimal d'activités de bénévolat, soit 2.

Si celui-ci participe à plus d'une activité, il pourra bénéficier de points bonis dans la partie ajustement.

- Deux activités=100%
- Une activité=50%
- Aucune=0%

Le cadet a l'obligation de participer à deux campagnes de financement. Ce sera au comité répondant (CR) d'établir les points d'évaluation et de soumettre les résultats à l'officier responsable du système de pointage. Exemple: Présence & Participation lors des activités de financement ou l'Atteinte d'un seuil de financement personnel.